COMMUNE DE SMARVES **REPUBLIQUE FRANCAISE**

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit avril à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 13 avril, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Philippe BARRAULT, Maire.

PRESENTS :

- M. BARRAULT Philippe, Maire,
- Mme PAIN DEGUEULE Claudine, 2ème Adjointe,
- M. COCQUEMAS Alain, 3ème Adjoint,
- M. CHARRIOT Patrick, 4ème Adjoint,
- Mme BOUHIER Isabelle, 5ème Adjointe,
- Mme GIRAUD Séverine, 6ème Adjointe,
- Mme BERNARD Géraldine, Conseillère Municipale,
- M. BILLY Vincent, Conseiller Municipal,
- Mme BONNET Christine, Conseillère Municipale,
- M. COUTURAS Patrick, Conseiller Municipal,
- M. DELHOMME Bernard, Conseiller Municipal,
- Mme LABELLE Christelle, Conseillère Municipale,
- Mme ROUSSEAU Françoise, Conseillère Municipale,
- M. SAUZEAU Philippe, Conseiller Municipal,
- Mme VALET Nathalie, Conseillère Municipale,
- M. RASSINEUX François, Conseiller Municipal,
- Mme RINAUD Marie-Noëlle, Conseillère Municipale,

EXCUSES :

- M. GODET Michel, 1er Adjoint, pouvoir à Bernard DELHOMME,
- Mme BASTIERE Virginie, Conseillère Municipale, pouvoir à Isabelle BOUHIER,
- Mme HOUBERT Virginie, Conseillère Municipale,
- M. LAMARCHE Grégory, Conseiller Municipal, pouvoir à Christelle LABELLE,
- Mme VIGREUX Chantal, Conseillère Municipale, pouvoir à Nathalie VALET,
- M. MONTERO Thierry, Conseiller Municipal,

SECRETAIRE DE SEANCE : M.Patrick COUTURAS

En ouvrant la séance, M. le Maire présente les excuses de M. Michel GODET qui a donné pouvoir à M. Bernard DELHOMME, de Mme Virginie BASTIERE, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle BOUHIER, de Mme Virginie HOUBERT, de M. Grégory LAMARCHE qui a donné pouvoir à Mme Christelle LABELLE, de Mme Chantal VIGREUX qui a donné pouvoir à Mme Nathalie VALET et de M. Thierry MONTERO.

Il demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour de la présente réunion, les points suivants :

- Nouvelle délibération pour rectifier une erreur matérielle dans la numérotation de la parcelle que les Consorts FRANCOIS ont décidé de donner à la Commune,
- Le porter à connaissance des montants réels des éléments financiers formant la DGF 2017,
- La prise en charge ou non de la location des 2 minibus nécessaires à l'organisation du camp de jeunes dédié aux jeunes fréquentant le Local Jeunes.

L'assemblée acquiesce.

PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF de la ZAE

M. le Maire commente les quelques écritures réalisées au titre du budget 2016. Il dit en avoir simplifié la présentation pour une meilleure lisibilité.

INVESTISSEMENT

Dépenses prévues :	794 316,43 €
Dépenses réalisées :	**791 031,00 €**
Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes prévues :	794 316,43 €
Recettes réalisées :	**47 943,00 €**
Reste à réaliser :	0,00 €

743 088,00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses prévues :	820 370,15 €
Dépenses réalisées :	**63 659,16 €**
Reste à Réaliser :	0,00 €
Recettes prévues :	820 370,15 €
Recettes réalisées :	**312 406,26 €**
Reste à réaliser :	0,00 €

248 747,10 €

Résultat de la section d'investissement :	- 743 088,00 €
Résultat de la section de Fonctionnement :	248 747,10 €
Résultat global :	- 494 340,90 €

Placé sous la présidence de M. GODET, le Conseil approuve à la majorité des élus présents et des pouvoirs détenus le Compte Administratif 2016 présenté par M. le Maire ainsi que le Compte de Gestion 2016 dressé par le Receveur Municipal. (***Abstentions de M. François RASSINEUX et de Mme Marie-Noëlle RINAUD***)

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2017 POUR LA ZAE

INVESTISSEMENT :
Dépenses : 878 424,71 €
Recettes : 878 424,71 €

FONCTIONNEMENT :
Dépenses : 1 255 311,14 €
Recettes : 1 255 311,14 €

Après cette présentation, Mme RINAUD demande pourquoi est-ce encore la Commune qui est amenée à voter le budget 2017 pour la ZAE alors que la compétence *Développement Economique* relève depuis le 1er janvier 2017 de la Communauté de Communes des Vallées du Clain.

M. le Maire dit qu'effectivement ladite compétence est exercée par la Communauté de Communes depuis le 1er janvier 2017 mais que celle-ci a décidé de façon unilatérale de ne pas acquérir le foncier viabilisé restant, au motif que ce rachat entraînerait une charge financière de l'ordre de 800 000 €.

S'appuyant sur une disposition prévue par le Législateur, la Commune reste propriétaire du foncier jusqu'à ce que des ventes se réalisent, la Communauté de Communes reversant à la Commune, au fur et à mesure des ventes, les produits de celles-ci.

Ces précisions apportées, le budget primitif 2017 est voté à la majorité (***Abstentions de M. François RASSINEUX et de Mme Marie-Noëlle RINAUD***).

PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2016 DU LOTISSEMENT DU BOIS PALET

M. le Maire présente les écritures réalisées en 2016, écritures qui amènent un arrêt des comptes comme suit :

INVESTISSEMENT
Dépenses prévues : 583 485,08 €
Dépenses réalisées : **543 871,89 €**
Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes prévues : 583 485,08 €
Recettes réalisées : **45 090,00 €**
Reste à réaliser : 0,00 €

498 781 €

FONCTIONNEMENT
Dépenses prévues : 702 724,53 €
Dépenses réalisées : **46 577,40 €**
Reste à Réaliser : 0,00 €

Recettes prévues : 702 724,53 €
Recettes réalisées : **668 992,83 €**
Reste à réaliser : 0,00 €

622 415,43 €

Résultat de la section d'investissement : - 498 781,89 €
Résulta de la section de Fonctionnement : 622 415,43 €
Résultat global : 123 633,54 €

M. le Maire précise que si au 31 décembre 2016, il restait deux terrains à vendre, à ce jour il ne reste que le lot 4, lot dont la localisation n'est pas très favorable à sa commercialisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **approuve** à sa majorité (***Abstentions de M. François RASSINEUX et de Mme Marie-Noëlle RINAUD***), le Compte Administratif 2016, le Maire ne prenant pas part au vote,
- **approuve** à sa majorité (***Abstentions de M. François RASSINEUX et de Mme Marie-Noëlle RINAUD***) le Compte de Gestion 2016 dressé par le Receveur Municipal,
- **affecte** les résultats de clôture aux différents comptes budgétaires dédiés à l'exercice 2017.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2017 POUR LE LOTISSEMENT DU BOIS PALET

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe BARRAULT, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2017 :

INVESTISSEMENT :
Dépenses : 498 781,89 €
Recettes : 498 781,89 €

FONCTIONNEMENT :
Dépenses : 674 342,43 €
Recettes : 674 342,43 €

Le budget primitif 2017 est voté à la majorité (***Abstentions de M. François RASSINEUX et de Mme Marie-Noëlle RINAUD***).

ACCUEIL DE LOISIRS / CHANTIER DE JEUNES D'ETE 2017

Application d'une grille tarifaire

Dans le cadre de la gestion du Centre de loisirs, la Caisse d'Allocations familiales a demandé à la Commune de mettre en place une politique tarifaire basée sur le système CAFPRO de cet organisme. La passation d'une convention était alors nécessaire pour avoir accès à ce système tarifaire. Ladite convention a été signée en avril 2013. M. le Maire propose de revaloriser comme suit la grille tarifaire 2017, celle-ci tenant compte du quotient familial de chaque famille :

Propositions 2017 :

- **1,20 € / semaine** : de 0 à 600 € **1,35 €**
- **2,75 € / semaine** : de 601 à 725 € **2,90 €**
- **5,50 € / semaine** : supérieur à 725 € **5,70 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité :

- **d'approuver** la grille tarifaire suivante :
  - **1,35 € / semaine** : de 0 à 600 €
  - **2,90 € / semaine** : de 601 à 725 €
  - **5,70 € / semaine** : supérieur à 725 €

  Pour les familles ne voulant pas fournir leur avis d'imposition 2016 pour permettre le calcul du quotient familial, la tarification à **5,70 €** par semaine s'appliquera de droit.

- **d'appliquer** cette nouvelle tarification à compter du 1er juillet 2017.

APPLICATION DE NOUVEAUX TARIFS PAR LE REFUGE SPA DE POITIERS

M. le Maire fait part du courrier reçu de la S.P.A. concernant l'objet de l'avenant proposé à la convention avec le refuge S.P.A. de Poitiers.

L'association y explique que pour faire face à des charges nouvelles, dont un loyer lié à une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) des bâtiments et terrains mis à disposition par Grand Poitiers, le refuge SPA doit appliquer une hausse de ses tarifs.

Pour pallier cette hausse de charges, le refuge SPA propose deux types de mode de participation financière :

- La participation financière UNITAIRE par type d'animal (voir tableau ci-dessous),
- La participation financière FORFAITAIRE fixée à **0,37 € par habitant**, soit **996,78 €** pour l'année (2 694 habitants au dernier recensement INSEE)

NOUVEAUX TARIFS A/C DU 1er JANVIER 2017

Animal	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2016	Nouveaux Tarifs à compter du 1/01/2017
Chien	6 €	6,90 €	7,40 €	7,90 €	8,20 €	8,70 €
Chat	3 €	3,00 €	5,00 €	5,25 €	6,00 €	7,00 €
Chaton de – 5 mois	2,30 €	2,30 €	4,00 €	3,00 €	5,00 €	6,00 €
N.A.C.	1,50 €	1,50 €	2,50 €	1,50 €	4,00 €	4,00 €
Animaux de la ferme à titre exceptionnel et sur arrêté du Maire				7,90 €	8,20 €	8,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **de retenir** la ***participation financière unitaire*** pour les nouveaux tarifs qui s'appliqueront au 1er janvier 2017,
- **autoriser** M. le Maire ou son représentant en cas d'empêchement, à signer le moment venu, l'avenant à la convention avec le refuge de la S.P.A. de Poitiers,
- **dit que** les crédits sont prévus au budget 2017.

ERREUR MATERIELLE SUR LA DECISION RELATIVE A LA DONATION PAR LES CONSORTS FRANCOIS-GOURBEAU D'UNE PARCELLE DE TERRE AU PROFIT DE LA COMMUNE

Le Maire informe que lors de la réunion du Conseil Municipal du 6 mars dernier, l'assemblée avait accepté à l'unanimité, la donation à la Commune par les Consorts FRANCOIS-GOURBEAU, de la parcelle cadastrée section BH n° 134 (1 196 m2), située aux abords du Château d'Eau, sur la Route du Bois de Moulin (côté coteau).

Après relecture de la rédaction de la délibération adressée à la Préfecture, il s'avère qu'une erreur matérielle a été constatée : il faut lire BD 134 et non BH 134. Il propose que le Conseil Municipal approuve cette modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **de rectifier** cette erreur administrative et de **confirmer** son acceptation de la donation de la parcelle cadastrée section BD n°134 d'une superficie de 1 196 m², donation faite par les Consorts FRANCOIS-GOURBEAU à la Commune de Smarves,

- **de donner** pouvoir au Maire, ou en cas d'empêchement à son représentant, pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

BUDGET GENERAL 2017

DECISION MODIFICATIVE N° 1

M. le Maire expose que lors du vote du budget 2017, l'acquisition du bâtiment appartenant aux Consorts BRAULT Patrice n'a pas été budgétée alors qu'elle aurait dû l'être pour 93 600 € valeur TTC.

Il propose donc les prévisions budgétaires suivantes :

Ouverture de crédits

Dépenses d'Investissement

C/2132 – 90 *op. Acquisition réserve foncière* = 95 000 €

Recettes d'Investissement

C/1641 *emprunt* = 95 000 €

Le Conseil Municipal, en ayant délibéré, autorise les adaptations des prévisions budgétaires ci-dessus.

ELECTION D'UN(E) CONSEILLER(E) MUNICIPAL(E) POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EN REMPLACEMENT DE Mme SIREDEY

M. le Maire informe que suite à la démission de Mme Pascale SIREDEY, qui était membre du Conseil d'Administration, il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Mme Christine BONNET se porte volontaire pour exercer ces fonctions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité d'élire **Mme Christine BONNET**, pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

REORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE CERTAINS AGENTS COMMUNAUX INTERVENANT EN MILIEU SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

M. le Maire rappelle que dès la mi-novembre 2016, il a, aux personnels concernés, présenté le projet de réorganisation des temps de travail de certains agents communaux et cela à la suite d'une nécessité de faire évoluer positivement les temps de repos et / ou d'activités proposés aux enfants fréquentant la garderie municipale du mercredi après-midi.

A cette occasion, il dit avoir pris en compte, la demande de certains de ces personnels regrettant de devoir prendre leur repas et leur pause méridienne dans le brouhaha des services de restauration.

Il décline à nouveau les temps de présentation, de concertation, de retour qui ont précédé l'arrêt final de cette réorganisation.

Dans le respect des textes, le Comité technique siégeant auprès du Centre de Gestion de la FPT de la Vienne a été, pour avis, saisi de ce projet, dès le 22 novembre 2016.

Suite à la réception d'un premier avis défavorable, le Maire a reprécisé par courrier certains éléments que le Comité technique considérait alors comme obscures. S'appuyant sur ce courrier dont copie est présentement communiquée à chacun des Conseillers Municipaux. M. le Maire s'étonne qu'un nouvel avis défavorable ait pu être émis par le Comité technique lors de sa séance du 17 mars 2017.

M. BILLY demande si le Comité Technique a motivé de manière explicite sa posture négative. M. le Maire fait alors lecture de l'extrait du procès-verbal adressé en Mairie.

Ce large rappel fait, M. le Maire propose à l'Assemblée d'une part de prendre acte de l'avis défavorable émis par le Comité technique et d'autre part de confirmer la mise en place de cette réorganisation de services basée sur le seul intérêt de l'enfant scolarisé avec en parallèle la prise en compte du souhait de certains personnels d'avoir une pause méridienne réellement reposante et déstressante.

Après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents et des pouvoirs détenus, le Conseil municipal par 19 Pour et 2 Abstentions (*M. François RASSINEUX et Mme Marie-Noëlle RINAUD*)

- **prend acte** de l'avis défavorable émis par le Comité technique lors de sa séance du 17 mars 2017,

- **confirme** la mise en œuvre à compter du 30 avril 2017 de cette réorganisation des services scolaire et périscolaire et par là même, des modifications dans l'emploi du temps de certains agents.

PROJET DE PROGRES HUMAIN ET SOCIAL

Le Maire rappelle que les analyses contradictoires de la délégation d'enquête initiée par le CHSCT et les précisions apportées par lui-même, nécessitent des temps d'écoute et d'échange avec le personnel pour construire un véritable projet d'évolution du fonctionnement des équipes communales dédiées à la satisfaction des administrés dans le respect du Service Public.

Il dit que c'est ensemble que doit être conduite la démarche de progrès humain et social qui permettra d'obtenir cette évolution. Il s'agit de redonner à chacun la place, le rôle et les moyens propres à fournir à nos concitoyens tous les services qu'ils sont en droit d'attendre, dans une ambiance de travail apaisée.

A ce stade, il s'agit de définir ensemble la démarche de progrès humain et social qui permettra d'obtenir ce résultat. Pour nous aider dans la conduite de ce projet, le Maire propose de missionner un cabinet spécialisé pour un accompagnement technique.

La définition des objectifs :
M. COCQUEMAS et Mme GIRAUD reprécisent les objectifs poursuivis : réalisables, mesurables et partagés avec les équipes communales qui porteront sur les points suivants :

- **Direction des Services** :
  - Recruter un Directeur des Services expérimenté, étape préalable indispensable,
  - Installer une ligne managériale plus autonome afin d'optimiser l'efficacité et la cohésion des équipes,

- **Nouvelle organisation des équipes** :
  Analyser les besoins, notamment la détection et la prévention des risques psychosociaux. A cet égard, les éléments du rapport d'enquête de la Commission du CHSCT ainsi que les précisions apportées en réponse par le Maire, seront bien entendu pris en compte.

- **Services Techniques** :
  Reconstruire l'équipe à partir des missions et des compétences revues et adaptées.

- **Protection Sociale** :
  Mettre en place le soutien financier complémentaire individuelle et / ou collective (actée par délibération du Conseil Municipal en date du 6 mars 2017)

- **Nouveau Régime indemnitaire** :
  Concerter la mise en place sur la base de la nouvelle organisation.

- **Locaux communaux** :
  En priorité, préparer la restructuration ergonomique des locaux administratifs et publics de la Mairie et du secteur scolaire.

Premières étapes et calendrier prévisionnel :

23 mars 2017	***Réunion des Adjoints***	Information et échanges sur la mise en place du projet : Quel profil pour le recrutement du Directeur des Services
27 mars et 6 avril 2017	***Commissions générales***	**Le 27 mars** : Point rapide sur les suites de l'enquête du CHSCT (OK) **Le 6 avril à 20 h 30** : Cette nouvelle Commission générale permettra d'approfondir et de valider les objectifs du projet et la démarche proposée.
22 mars et 31 mars 2017	***Le Maire*** ***Alain COCQUEMAS***	Entretiens avec M. FAITY et Mme TANNEUX, candidats consultants pour conduire la démarche et animer les échanges.
13 avril 2017	***Réunion des Adjoints***	- Finalisation de la feuille de route - Choix du consultant à faire entériner en Conseil Municipal - Elaboration avec le consultant retenu de la fiche de poste et de la feuille de route pour le futur DGS - Présentation au Secrétaire Général de la Préfecture et retour de son avis.
18 avril 2017	***Conseil Municipal***	Présentation du projet Validation des objectifs et de la démarche Contractualisation avec M. FAITY, consultant
19 avril 2017	***Réunion avec le personnel***	Premières informations sur le projet

10 mai 2017	***Personnel et élus référents*** ***de 13 h à 15 h***	Présentation du consultant retenu Méthode de travail et présentation des étapes Constitution et installation du groupe de projet composé d'élus et d'agents (1 par service)
12 mai 2017	***Commission Générale avec les personnels référents de 20 h 30 à 22 h***	Information règlementaire du CHSCT Information du Secrétaire général de la Préfecture
15 mai 2017	***Conseil Municipal***	- Point sur la démarche - Choix d'un cabinet extérieur pour aider au recrutement d'un DGS
16 mai 2017	***Le Maire***	Lancement du recrutement du Directeur des Services : Publication de l'offre d'emploi au niveau national, information du Centre de Gestion.
du 16 mai à Septembre 2017		Travail du Consultant

Partageant pleinement cette démarche et ses objectifs, Vincent BILLY dit être désolé de ne pouvoir s'impliquer autant qu'il aurait aimé dans l'évolution de ce projet. Il dit ne pas pouvoir se libérer professionnellement autant que nécessaire pour contribuer utilement à la vie du groupe Projet et / ou du Comité de Pilotage.

CONTRACTUALISATION AVEC M. FAITY, PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL ET ERGONOME

M. COCQUEMAS et Mme Séverine GIRAUD font le point sur les entretiens qui ont eu lieu ces derniers jours en vue du choix d'un consultant extérieur pour conduire la démarche de *Progrès Humain et Social*, démarche voulue par le Maire et les Conseillers municipaux.

Ils proposent de contractualiser avec M. FAITY Thomas, psychologue du travail et ergonome, sachant que chaque étape de la mission de M. FAITY fait et fera l'objet d'un devis dédié à chaque phase d'intervention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la prestation de M. Thomas FAITY et autorise M. le Maire à signer le moment venu, les conventions de partenariat selon les phases qui seront retenues parmi les suivantes :

- ✓ **PHASE 1** : 4 jours ½ d'intervention soit ***3 150 € HT***
- ✓ **PHASE 2** : 3 jours ½ d'intervention soit ***2 450 € HT***
- ✓ **PHASE 3** : 4 jours ½ d'intervention soit ***3 150 € HT***
- ✓ **Accompagnement et bilan** : 1 jour ½ d'intervention soit ***1 050 € HT***

CAMP D'ETE DU LOCAL JEUNES

M. CHARRIOT présente à l'assemblée municipale le projet initié et porté par le Local Jeunes. Ce projet concerne l'organisation d'un séjour d'été au bord de l'océan, pour les 17 jeunes, adhérents au *Local Jeunes* qui auront contribué activement à l'organisation de la manifestation « ***Happy Color*** » du 1er juillet prochain en faveur de l'association « *A pas de Lou* ».

Il évoque les difficultés apparues ces derniers jours dans le domaine des transports. En effet, l'utilisation des minibus de l'ARANTELLE jusqu'alors acquise vient d'être dénoncée au motif qu'au quotidien, durant les mois de juillet et d'août, l'ARANTELLE a besoin de ses minibus.

M. le Maire dit que considérant qu'il n'est pas question qu'un tel projet ne puisse se concrétiser pour d'aussi simples questions de transports, il a pris l'engagement auprès des jeunes, que les frais de location des 2 minibus seraient pris en charge par le budget communal.

Le Conseil Municipal fait sien cet engagement et autorise le Maire à souscrire au nom de la Commune, les contrats de location de ces 2 véhicules.

Par ailleurs, il est décidé d'ouvrir sur la ligne budgétaire dédiée aux activités du Local Jeunes, un crédit supplémentaire de 200 € destiné à couvrir les aléas d'une telle sortie en groupe.

Les élus remercient Camille JOURDES, animatrice du Local Jeunes, pour son exceptionnel investissement dans la vie du Local.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Mme LABELLE signale que des petites incivilités ont été faites durant le week-end dernier dans l'enceinte de l'école.
- Mme VALET informe ses collègues que la sortie du *Place de la Mairie* est prévue pour le **28 avri**l prochain. Elle invite ses collègues à le distribuer au plus tôt.
- Elle rappelle que le repas offert aux Aînés de la Commune aura lieu le **Samedi 29 avril** à **12 h.** Elle invite tous ses collègues à venir aider au Service des 210 invités.
- Mme PAIN-DEGUEULE donne quelques chiffres sur le nombre d'abonnés qui ne cesse de croître depuis l'ouverture de la Médiathèque.

L'ordre du jour étant épuisé, et après avoir levé la séance, M. le Maire invite le public à prendre la parole. Aucune intervention n'est venue faire réponse à cette invitation.

****

Philippe BARRAULT	Michel GODET	Claudine PAIN-DEGUEULE
	Excusé	
Alain COCQUEMAS	Patrick CHARRIOT	Isabelle BOUHIER

Virginie BASTIERE **Excusée**	Géraldine BERNARD	Vincent BILLY
Christine BONNET	Isabelle BOUHIER	Patrick COUTURAS
Bernard DELHOMME	Séverine GIRAUD	Virginie HOUBERT **Excusée**
Christelle LABELLE	Grégory LAMARCHE **Excusé**	Thierry MONTERO **Excusé**
François RASSINEUX	Marie-Noëlle RINAUD	Françoise ROUSSEAU
Philippe SAUZEAU	Nathalie VALET	Chantal VIGREUX **Excusée**